

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 juillet 2023

CP20230711_25
id. 1861

Le 11 juillet 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme NÈGRE (pouvoir à M. GONZALEZ).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - TARIFS 2024 - PRESTATIONS POUR LES GROUPES

Le conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave s'est réuni le 1^{er} juin 2023 afin d'approuver le budget supplémentaire qui a fait l'objet d'une présentation à l'Assemblée départementale le 23 juin dernier.

Dans ce cadre, afin d'anticiper les réservations pour l'année 2024, les tarifs des prestations de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne concernant les séjours en pension complète pour les groupes scolaires, sportifs et associatifs pour l'année 2024 ont été proposés.

En effet, les groupes réservent déjà, en ce milieu d'année, pour l'année prochaine. Il convient d'adopter les tarifs actualisés.

À noter une hausse des coûts des prestations proposées de 15 % à 25 %, reflétant :

- l'augmentation liée à l'inflation (énergie, alimentation notamment) ;
- le coût réel des activités, d'hébergement et de repas à la base de loisirs, suite à la réalisation d'une comptabilité analytique ;
- la qualité des prestations dispensées par la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, reconnues et saluées par les groupes, qui reviennent majoritairement d'une année sur l'autre.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'adopter la grille tarifaire 2024 ci-annexée concernant :

- les séjours en pension complète, les journées du goût et les journées nature/environnement pour les groupes scolaires (annexe n° 1). Les tarifs sont proposés à la journée pour faciliter le calcul des aides départementales.
- les séjours selon une formule sur 2, 3, 5 et 7 jours ainsi qu'une formule week-end pour les groupes sportifs et associatifs des prestations proposées (annexe n° 2).

Pour la parfaite information des membres de la commission permanente, les tarifs de l'année 2023 ont été également présentés (annexe n° 3 du rapport).

Les tarifs 2024 ont reçu un avis favorable de la part des membres du conseil de gestion de la base de loisirs et seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2024.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave en date du 1^{er} juin 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs 2024 pour la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ainsi que leurs conditions d'application, tels que définis en annexes n° 1 et n° 2 ;
- Précise que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023 Reçu en préfecture le 25/07/2023 Publié le 25/07/23 ID : 082-228200010-20230711-2271-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL